Ukraine : le Conseil de surveillance d'Energoatom pose-t-il problème?

Description

Patrick Fragman, ancien Directeur général de la société américaine d'énergie nucléaire Westinghouse Electric, a démissionné du Conseil de surveillance de l'entreprise ukrainienne Energoatom, qui exploite les trois centrales nucléaires actuellement en activité dans le pays. Depuis 5 mois, il était un membre clé de ce tout nouveau conseil de surveillance.

Ces conseils de surveillance ont été créés au sein de plusieurs entreprises publiques ukrainiennes, afin d'y créer des garde-fous contre la corruption et les abus des autorités. Le conseil de surveillance d'Energoatom, qui produit 60 % de l'électricité du pays et emploie environ 30 000 personnes, était composé de 7 membres (4 indépendants et 3 représentants de l'Etat).

Alors que l'entreprise s'est trouvée au centre d'un scandale de corruption (100 M$) fin 2025, le départ inattendu de P. Fragman, justifié par l'intéressé par une trop grande charge de travail, a évidemment suscité des spéculations dans le pays. Pour le député de l'opposition Yaroslav Zhelezniak (Holos), P. Fragman aurait en fait démissionné en raison de salaires impayés, argument nié par le principal intéressé.

Il est vrai qu'Energoatom est associée à une image de mauvaise gestion et d'affaires de corruption. Une nouvelle équipe de direction doit être placée à la tête de l'entreprise, directeur général inclus, réforme jugée urgente par le président V. Zelensky qui sait que le pays est sous le regard des partenaires étrangers.

Les conseils de surveillance sont donc soutenus par les partenaires extérieurs (dont la BERD). Des enregistrés divulgués il y a une dizaine de jours laissant entendre que des suspects des scandales de corruption au sein d'Energoatom auraient pu choisir eux-mêmes les membres d'un conseil de surveillance indépendant au sein d'une banque publique ukrainienne ont toutefois suscité le doute.

Sources : *The Kyiv Independant, Energoatom.com.ua, chaînes Telegram.*

date créée
18/05/2026
Champs de Méta
Auteur-article : Céline Bayou